



A l'occasion de la troisième réunion du CTP central des DDI, l'administration avait inscrit à l'ordre du jour l'examen:

- du projet d'arrêté relatif aux opérations de restructuration au sein des DDI***
- du projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents placés en DDI***

Figurait par ailleurs, en simple point d'information, l'examen de la « feuille de route » du SGG en matière de fonctionnement des DDI.

Face au constat implacable d'un décalage abyssal entre cet ordre du jour et les préoccupations réelles et prégnantes rencontrées par les agents des DDI, FORCE OUVRIERE, au travers de la déclaration préalable reprise ci-après, ainsi que l'ensemble des autres organisations syndicales, ont interpellé le Secrétaire Général du Gouvernement avant l'ouverture du CTP afin de lui signifier:

- qu'il leur apparaissait inconcevable de siéger ce jour en CTP et d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour tant que la question cruciale de l'adéquation des missions et des moyens en DDI ne serait pas traitée sur le fond (et l'urgence est là, en témoignent les premiers éléments issus de la préparation***

des dialogues de gestion 2012 confirmant la fonte inexorable des effectifs au niveau départemental)

- *que le document de synthèse transmis en préalable au CTP en lien avec les hypothèses d'évolution des missions des DDI ne pouvait tenir lieu d'élément suffisant pour étayer un réel débat en la matière, et comprenait par ailleurs des orientations étant peu de nature à rassurer les agents sur le devenir des DDI (potentiellement réduites en « front office »)*
- *qu'en conséquence, il lui était demandé de mettre en place un calendrier de travail avec les organisations syndicales au courant de l'été, et d'organiser un CTP ad'hoc à la rentrée, avant examen de tout autre texte.*

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,

A l'affiche de ce troisième CTP des DDI, vous avez bien voulu nous concocter un menu rimant avec restructurations, évaluation et mutualisations. **Autant dire que les agents que nous avons la lourde charge de représenter n'ont que peu de chance d'y trouver leur compte, eux qui sont confrontés jour après jour à une pression plus forte liée à la poursuite de la baisse des moyens des DDI.**

Aussi, comme nous vous l'avions déjà signifié lors de la précédente réunion de ce CTP, l'urgence est plus que jamais ailleurs. **Et c'est bien de l'adéquation missions/moyens dont il conviendrait de parler pour espérer pérenniser le fragile échelon départemental.** Or, au delà des discours de façade destinés à entretenir l'illusion que des inflexions sont en cours pour stabiliser un échelon incontournable pour la mise en oeuvre opérationnelle des politiques publiques, **les réformes décidées par les différents ministères sous les coups de boutoir de la destructrice RGPP sont clairement ciblées sur une nouvelle réduction drastique des effectifs des DDI pourtant confrontées à des attentes et exigences toujours plus prégnantes.**

Prenons par exemple la situation de sécheresse que notre pays traverse en cette année 2011, et qui risque fort de se répéter en lien avec le réchauffement climatique: l'action des DDI est incontournable en matière d'accompagnement d'un monde agricole en détresse, de gestion globale de la ressource en eau tant du point de vue de l'environnement que de la consommation humaine en eau potable. **Réduire encore et toujours plus leurs moyens et compétences ne pourra qu'aggraver les drames engendrés par ces situations de crise, appelées à se développer et se diversifier dans les différents domaines de compétence des DDI.**

Force est de constater que cette question vitale des moyens et des missions risque une nouvelle fois de rester absente des débats du CTP, en dépit de vos engagements précédents, la transmission préalable d'un simple document de synthèse sur l'évolution des missions des DDI (muet notamment sur la question des moyens) ne pouvant dignement tenir lieu de support de concertation et d'échange . Vous nous proposez ainsi de parler exclusivement de prime de restructuration, soit dit en passant tout juste un an et demi après la mise en place de la Réate, de mutualisation, histoire de nous expliquer qu'il est toujours possible de faire plus avec moins, et, cerise sur ce gâteau bien indigeste, d'évaluation individuelle des agents. Des agents présumés responsables et coupables des dysfonctionnements des services pourtant liés à des facteurs bien différents...

Ainsi, le temps ne serait-il pas plutôt venu d'évaluer la RGPP et ses promoteurs inconditionnels? FORCE OUVRIERE fut la première à tirer dès 2007 la sonnette d'alarme, puis régulièrement au travers de son « Livre noir de la RGPP ». Nous sommes désormais ouvertement rejoints par bon nombre d'acteurs de la société, du monde économique, de décideurs locaux, voire de membres de la haute fonction publique. Sans parler des travaux réalisés au sein de différentes missions parlementaires s'intéressant aux dégâts, peut-être irrémédiables, entraînés par cette réforme conçue et mise en oeuvre par la haute technocratie. Nul doute n'est désormais permis, et vous ne pourrez le nier monsieur le Président au vu du recueil de témoignages que nous vous remettons aujourd'hui, **la RGPP tue réellement!**

FORCE OUVRIERE a calculé que 400 000 emplois publics seront ainsi détruits entre 2007 et 2013 dans la seule Fonction Publique d'Etat. Au niveau des trois versants de la Fonction Publique, 500 000 emplois publics vont être anéantis et dans chaque département, cela représente une suppression des 2/3 des effectifs publics sur cette période.

La République est victime d'une désertification territoriale sans précédent de ses services publics et d'un plan social brutal d'une ampleur inégalée.

Les principales victimes en sont le service public, l'emploi public, la relation Etat/collectivités/citoyens et bien entendu les agents des DDI, placés en première ligne pour assumer ses effets concrets et destructifs.

Alors puisqu'il faut parler d'évaluation dans le cadre de ce CTP, **vous nous permettez, monsieur le Président, d'appliquer aux tenants de la RGPP certaines rubriques extraites du projet de grille d'évaluation que vous nous soumettez aujourd'hui.**

Tout d'abord, petit rappel des objectifs auto-fixés par les RGPPistes aux RGPPistes convaincus:

- **déstabiliser les services en leur appliquant simultanément saignée en effectifs et réformes structurelles successives**, puis démontrer qu'ils ne sont plus en mesure d'assumer leurs missions avant de proposer leur externalisation ou transfert à des établissements publics ou collectivités (qui n'avaient rien demandé)....**soit la stratégie de l'arbre creux dans le but de casser le service public**
- **constituer à la hussarde un niveau départemental interministériel dans l'unique but d'affaiblir la gestion des corps, et plus largement du statut général de la fonction publique**, avant de le laisser agoniser et appliquer les mêmes recettes au niveau régional
- **réduire au silence toute voie syndicale contestatrice** en appliquant la loi sur la représentativité syndicale, et en multipliant les instances de concertation tout en leur faisant perdre leur caractère paritaire

Analyse des résultats obtenus:

- se référer au livre noir de la RGPP établi par FO et désormais complété par de nombreux autres témoignages

Éléments particuliers à prendre en compte (événements imprévus, difficultés conjoncturelles):

- **la constante mobilisation des agents** malgré des situations de souffrance de plus en plus palpables (pas étonnant puisque les méthodes employées en recourant à grands frais à des consultants privés sont estampillées France Télécom)
- **la résistance sans faille**, à tous les niveaux et contre vents et marrées, **de certaines organisations syndicales dont FORCE OUVRIERE**
- la montée en puissance d'une **prise de conscience de la société civile et des élus de la Nation**

Sens du service du public (et oui, puisque ceux qui aujourd'hui s'emploient à détruire le service public souhaitent s'arroger le droit de juger les agents sur ce critère!):

- sans objet (le RGPPiste n'y attache aucune valeur si ce n'est ce qu'il considère comme externalisable)

En conclusion, avant d'accepter de siéger à nouveau au sein de ce CTP, nous attendons de votre part, monsieur le Président, l'ouverture d'une réelle concertation sur la question cruciale de l'adéquation entre missions et moyens au sein des DDI, dans le souci de restaurer, avant qu'il ne soit trop tard, auprès des agents que nous représentons, des conditions de travail acceptables et un espoir en l'avenir d'un service public au plus près des territoires et des citoyens.

Réponses de l'administration :

Face à la détermination et aux arguments développés par FO et les autres organisations syndicales, le Secrétaire Général du Gouvernement:

- *constate l'impossibilité de réunir le CTP prévu ce jour*
- *acte l'importance de la question de l'adéquation missions/moyens et propose l'ouverture d'une phase de concertation spécifique durant l'été*
- *n'exclut pas la possibilité de re-convoquer le CTP dans la semaine qui suit pour aborder le projet d'arrêté sur les primes de restructuration*



FO, avec l'ensemble des autres organisations syndicales, prend acte de ces propositions tout en précisant que la conduite des travaux sur les moyens et missions conditionnera très directement leur participation aux prochaines réunion du CTP. Et qu'en conséquence, une hypothétique nouvelle réunion spécifique au point « prime de restructuration » serait boycottée si elle se trouvait programmée avant l'été.